

# L'ESSOR LÉGALES Savoie

En application de l'arrêté du 16 décembre 2024 (NOR : MICE2426148A) modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, paru le 22 décembre 2024, le tarif du caractère (applicable aux annonces non formalisées) est fixé à 0,187 euros HT pour l'année 2025. Le tarif d'une annonce judiciaire et légale ne peut faire l'objet d'aucune remise.



Maître Cynthia MAXIT  
Avocat

1 avenue du Turgot - 74200 THONON LES BAINS

## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES Sur la Commune de REIGNIER ESERY (74930)

45 Impasse du Grand Crêt

Des parcelles cadastrées section E n°769, 773 et 926  
pour une contenance totale de 00ha 19a 95ca  
(ayant fait l'objet d'un permis d'aménager  
en un lotissement composé de 4 lots)  
**BIEN ACTUELLEMENT LIBRE**

Visite sur place : le **LUNDI 10 MARS 2025 de 14H00 à 15H00**

**MISE A PRIX : 390.000 €  
(TROIS CENT QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS),  
OUTRE CHARGES**

**LA VENTE EST FIXÉE le VENDREDI 21 MARS 2025 à 15H00,  
à l'audience des adjudications du Juge de l'Exécution  
près le Tribunal Judiciaire de THONON LES BAINS  
10 rue Hôtel Dieu à 74200 THONON LES BAINS**

### RENSEIGNEMENTS

- Maître Cynthia MAXIT, Avocat au Barreau de THONON LES BAINS, demeurant 1 avenue du Turgot 74200 THONON LES BAINS  
Tél : 06.16.57.08.67 ; mail : cynthia.maxit.avocat@gmail.com
- Maître Aude MANTEROLA, membre de la SELAS FIDUCIAL LEGAL BY LAMY, Avocats au Barreau de PARIS, demeurant 24 rue de Berri 75008 PARIS ; tél : 01.53.05.91.90 ; aude.manterola@fiducial-legal.net
- Greffe du Tribunal Judiciaire de THONON LES BAINS où le cahier des conditions de vente est déposé sous le numéro 24/00102

### VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

#### CRÉATIONS/ CONSTITUTIONS

#### Constitution SAS

Par ASSP en date du 31/01/2025, il a été constituée une SAS dénommée : **VIRTUAL MX**  
Siège social : 5, rue de l'Industrie 74000 ANNECY Capital : 1000 €  
Objet social : Prise de participations dans toutes entreprises ou sociétés ; Gestion de ces participations. **Président** : M MILLOT Nicolas demeurant 850, rue du Grand pré 74460 MARNAZ élu pour une durée de illimitée. **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément** : À l'exception des Transfert de Titres entre associés, tout Transfert de Titres à quelque titre ce soit, et alors même que ce Transfert ne porterait que sur la nue-propriété ou l'usufruit des Titres, doit être autorisé préalablement par la collectivité des associés statuant à la majorité des TROIS QUARTS (3/4) des droits de vote détenus par les associés disposant du droit de vote, présents ou représentés, étant entendu que l'associé cédant prend part au vote. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de ANNECY.

#### Constitution

Par acte ssp en date de 01/02/2025, il a été constituée une SAS  
Dénomination : **INSTITUT DENTAIRE FRANÇAIS**  
Nom Commercial : Institut Dentaire Français  
Siège Social : 14 Rue Amedée VIII de Savoie 74160 ST JULIEN EN GENEVOIS  
Capital : 20000 €  
Objet social : La société a pour objet, en France et à l'étranger :  
• La formation professionnelle ;  
• L'organisation d'événements liés à la formation et au développement professionnel ;  
• L'exploitation des droits d'auteur ;  
• La recherche scientifique ;  
• Et toutes activités connexes visant à favoriser ces objectifs. En outre, la société pourra exercer des activités immobilières, notamment l'acquisition, la gestion, la location, la vente de biens immobiliers, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à ces activités.  
Durée : 99 ans  
Président : Mile Bahri Adjanie 14 Rue Amedée VIII de Savoie 74160 ST JULIEN EN GENEVOIS  
Directeur Général : M. Martin Cabezas Rodrigo Rue du Lemman, 4 1814 La Tour-de-Peilz (Suisse)  
Cession d'actions : Soumise à agrément  
Exercice du droit de vote : Une action égale une voix  
Conditions d'admission aux assemblées : être actionnaire  
Immatriculation au RCS de THONON-LES-BAINS

### VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

#### NOMINATION - TRANSFERT - MODIFICATION - MOUVEMENT

#### WAFFLE COFFEE

SASU au capital de 20000 €  
Siège Social :  
16B AVENUE DE LOVERCHY  
74000 ANNECY  
978315166 RCS de ANNECY

L'associé unique, en date du 31/01/2025, a décidé, à compter du 01/02/2025 :

- De prendre pour nouvelle forme sociale : SARL unipersonnelle
- Mme RHOUMA LEJMI Haifa 16 B AVENUE DE LOVERCHY 74000 ANNECY anciennement Président est nommé Gérant
- Statuts modifiés en conséquence
- Mention au RCS de ANNECY

#### S.A ABTIMENT

SASU au capital de 1000 €  
Siège Social :  
9 RUE HONORE DE BALZAC  
74100 AMBILLY  
953730389  
RCS de THONON-LES-BAINS

Par AGE du 23/01/2025, il a été décidé de nommer nouveau président M. SARI ALAN EBUBEKIR demeurant 9 RUE HONORE DE BALZAC 74100 AMBILLY, à compter du 23/01/2025 en remplacement de M. AYDIN SULEYMAN démissionnaire.  
Mention au RCS de THONON-LES-BAINS

### ANNONCES ADMINISTRATIVES

#### ENQUÊTES PUBLIQUES

#### ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU BASSIN ANNECIEN

Le SCoT est un document d'urbanisme et de planification intercommunale opposable juridiquement, notamment aux PLU(i). Il a été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire du syndicat mixte et des ses partenaires associés. Le projet de SCOT concerne 78 communes membres de la communauté d'agglomération du Grand Anancy et des communautés de communes Fier et Ussets, des Sources du Lac d'Anancy du Pays de Cruseilles et de Rumilly Terre de Savoie.

Par arrêté, N°01-2025, en date du 31 janvier 2025, le Président du SCOT du bassin annécien a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de SCOT arrêté par délibération le 2 octobre 2024.

L'enquête publique se déroulera dans les 6 lieux d'enquête publique choisis sur le territoire du SCOT du **lundi 3 mars 2025 à 9h au vendredi 4 avril 2025 à 12h**, soit sur une durée de 33 jours.

Durant toute l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête sur support papier aux lieux listés ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture de ces lieux et en version numérique sur le site Internet dédié à l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/5998>

- **Syndicat Mixte du SCOT du bassin annécien, 18 chemin des Cloches, 74940 Anney**
  - Samedi 22 mars de 9h à 12h
  - Vendredi 28 mars de 17h à 20h
- **Agglomération du Grand Anancy, 46 Ave des îles, 74000 Anancy**
  - Mercredi 5 mars de 14h à 17h
  - Jeudi 20 mars de 9h à 12h
  - Mardi 1er avril de 9h à 12h
- **Communauté de Communes Fier et Ussets, 61 Rte du Stade, 74330 Sillingy**
  - Vendredi 7 mars de 13h30 à 16h
  - Mercredi 19 mars de 9h00 à 12h
  - Lundi 31 mars de 14h à 17h
- **Communauté de Communes des Sources du Lac d'Anancy, 32 Rte d'Albertville, 74210 Faverges**
  - Lundi 3 mars de 9h à 12h
  - Vendredi 14 mars de 9h à 12h
  - Mercredi 2 avril de 9h à 12h
- **Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, 268 Rte du Suet, 74350 Cruseilles**
  - Mardi 4 mars de 14h à 17h
  - Lundi 17 mars de 9h à 12h
  - Jeudi 27 mars de 14h à 17h
- **Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, 3 Pl. de la Manufacture, 74150 Rumilly**
  - Jeudi 6 mars de 9h à 12h
  - Jeudi 13 mars de 14h à 17h
  - Mardi 25 mars de 9h à 12h

Le public pourra consigner ses observations sur le registre papier dans chaque lieu d'enquête aux horaires d'ouverture habituels de ces lieux. Le public pourra également consigner ses observations dans le registre d'enquête au format dématérialisé 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5998> et via l'adresse électronique suivante : [enquete-publique-5998@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5998@registre-dematerialise.fr)

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant la même période à Monsieur le Président de la commission d'enquête publique, au siège de l'enquête : Monsieur le commissaire enquêteur, SCOT du bassin annécien, 18 chemin des cloches, 74940 Anney.

Toute information relative au Projet de SCOT ou à la présente enquête publique pourra être demandée durant toute la durée de l'enquête publique à M. le Président du Syndicat Mixte du SCOT du bassin annécien  
Par courrier : 18 chemin des cloches, 74940 Anney  
Par courrier électronique : [accueil@scot-bassin-annecien.fr](mailto:accueil@scot-bassin-annecien.fr)  
ou par téléphone : 04 50 27 80 77

Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dans les mairies de chaque commune membre du SCOT et à la préfecture d'Anancy pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

### ARVERNE LEASE

Société par actions simplifiée  
au capital de 93 750 euros  
ramené à 84 380 euros  
Siège social : 89 Chemin du Martinet  
74400 CHAMONIX MONT BLANC  
500 882 436 RCS ANNECY

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 9 octobre 2024 a décidé de réduire le capital social de 9 370 euros pour le ramener de 93 750 euros à 84 380 euros par voie de rachat et d'annulation de 937 actions.

Le Président, par délibération en date du 31 janvier 2025, a constaté que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date.

Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

**ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL**  
Ancienne mention :  
Le capital social est fixé à quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante euros (93 750 euros).  
Nouvelle mention :  
Le capital social est fixé à quatre-vingt-quatre mille quatre cent trente-huit euros (84 380 euros).  
Pour avis, le Président



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE LA CLUSAZ

#### AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

##### PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE BALME - REPLACEMENT DU TELESEIGE ET AMENAGEMENTS DE PISTES DE SKI

Monsieur le Maire de la Clusaz informe le public qu'il a prescrit par arrêté municipal n°2025/032 du 17/01/2025, une enquête publique relative au projet d'aménagement du secteur de Balme - remplacement du télésiège et aménagement des pistes de ski.

Ladite enquête se déroulera du **Lundi 10 février 2025 au lundi 17 mars 2025 inclus**

Monsieur Jean-Pierre COENDOZ, retraité du régime général, a été désigné pour assurer les fonctions de commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif de Grenoble. Il siégera en mairie de la Clusaz.

Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie de la Clusaz :  
- le lundi 10 février 2025 de 9h00 à 12h00  
- le mercredi 19 février 2025 de 9h00 à 12h00  
- le samedi 1er mars 2025 de 9h00 à 12h00  
- le lundi 17 mars 2025 de 14h00 à 17h00

Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie de la Giétazz  
le lundi 10 mars 2025 de de 8h30 à 11h45

Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête papier, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de La Clusaz pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00. Un accès gratuit au dossier est également possible sur un poste informatique qui sera mis à disposition à la mairie de la Clusaz, toute reproduction papier sera réalisée aux frais du demandeur.

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5950>.

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [enquete-publique-5950@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5950@registre-dematerialise.fr).  
Les contributions transmises par courrier seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5950> et donc visibles par tous.

Les observations et propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur par voie postale pendant la durée de l'enquête à l'adresse suivante :

Mairie de La Clusaz - A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur  
Enquête publique Aménagement Secteur de Balme  
1 Place de l'Eglise  
74220 LA CLUSAZ

Un dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête papier, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de La Giétazz pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie, soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h45.

Toutes les observations et propositions du public transmises par tous moyens sont consultables à la mairie de La Clusaz et sur le site internet du registre dématérialisé dont l'adresse et les modalités sont définies ci-dessus.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête après anonymisation des noms.

Le commissaire enquêteur dispose alors d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête pour rendre :

- un rapport unique, qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies,
- et dans des documents séparés, ses conclusions motivées, il précisera si ses conclusions sont favorables, défavorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées en mairie de la Clusaz ainsi que sur le site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé indiqué ci-dessus dans l'attente de la délibération du conseil municipal se prononçant sur le dossier.

Le présent avis sera affiché en mairie de la Clusaz, en mairie de la Giétazz et sur le terrain

### DISSOLUTIONS LIQUIDATIONS/ CESSATIONS

Avis de clôture de liquidation

#### Société d'Aménagement et d'exploitation touristiques de Talloires (SAMETT)

Société d'économie mixte  
Siège social : la Savoyarde  
Route du port : TALLOIRES  
TALLOIRES-MONTMIN  
74290 TALLOIRES-MONTMIN  
387 683 741 RCS ANNECY

L'Assemblée Générale ordinaire a approuvé, le 19 décembre 2024, les comptes de liquidation, donnés quitus au liquidateur Mr Didier SARDA demeurant 27 rue André Theuriet 74290 TALLOIRES-MONTMIN pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, à compter du 19 décembre 2024. Mention en sera faite au RCS d'ANNECY.

### DISSOLUTIONS LIQUIDATIONS/ CESSATIONS

#### S.C.I. MELISSA

Société Civile Immobilière en liquidation  
au capital de 762,25 €  
Siège social : 51, route de Pringy  
74000 ANNECY  
R.C.S. ANNECY 380 833 889

#### DISSOLUTION

Suivant délibération en date du 17 janvier 2024, les associés ont décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour.

Mme Christelle RAULET épouse CHARDON demeurant à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (74160) 361, route de Cervonnex, a été nommée liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation seront adressés ou notifiés au domicile de cette dernière. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'ANNECY.  
Pour avis le liquidateur.

**CONTACTEZ NOUS  
POUR VOS ANNONCES LÉGALES**

**0 825 27 01 74** Service 0,05 € / min  
+ prix appel

[annonces@lemessagerpublicite.fr](mailto:annonces@lemessagerpublicite.fr)